

## Vote de la loi Taubira au Sénat 12 avril 2012

### Mercredi 20 mars

La commission des lois du sénat (49 sénateurs) adopte le mariage gay par 23 voix contre 21.

Le site <http://www.publicsenat.fr> du 20 mars indique en tête d'article : « Sans le « pour » de deux sénateurs UMP, le mariage homosexuel aurait été rejeté en commission des lois. »

### Vendredi 12 avril vers 11h 25

Dans un sénat aux trois-quarts vide, la loi est adoptée lors d'un vote à main levée.

Ce vote à main levée est effectué avec l'accord de tous les partis. En effet, le rapport du sénat mentionne : « *Explication de Jean-Pierre Bel : aucun groupe politique n'avait demandé de scrutin public* ». (Voir plus loin dans le dossier).

### Lundi 15 avril à 13h21

Le site [www.publicsenat.fr](http://www.publicsenat.fr) informe : « On connaît enfin le détail des intentions de votes sur le mariage pour tous au Sénat. Le texte a été adopté par 6 voix d'écart (171 pour, 165 contre). On compte 3 votes pour à l'UMP et 4 abstentions. A l'UDI, un pour et une abstention. Au groupe PS, 2 sénateurs ont voté contre, 5 se sont abstenus. »

Nous avons regroupé les infos de ce rapport dans le tableau ci-dessous. Noter qu'en additionnant le détail des voix on arrive à 170 votes POUR et non à 171.

#### Tableau des intentions de vote

<b>Vote du 12 avril</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention ou absence</b>
<b>Socialistes</b>	121	2	5
<b>UMP</b>	3	124	4
<b>UDI</b>	1	30	1
<b>Ecologistes</b>	12	0	0
<b>Radicaux</b>	13	2	3
<b>Communistes</b>	20	0	0
<b>Non Inscrits</b>	0	7	0
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>165</b>	<b>13</b>

Source : document du sénat du 15 avril +travail de reconstitution

## Le dossier

### Comment vote-on au sénat ?

Le site <http://www.vie-publique.fr> donne les explications suivantes :

« La Constitution pose le principe du vote personnel des parlementaires (art. 27) et n'autorise qu'une seule délégation de vote.

Plusieurs modalités sont utilisées :

**Le vote à main levée**, formule la plus courante, souple et rapide, exige la présence des parlementaires, mais ne laisse aucune trace et peut donner lieu à des erreurs. En cas de doute, il est procédé **par assis et levé**.

**Le vote par scrutin public ordinaire** a lieu notamment à la demande du **Gouvernement**, du président de l'assemblée, d'un ou plusieurs président de groupe, ou de la commission saisie au fond. »

**Le vote sur la loi Taubira est donc un vote à main levée complété par un recueil ultérieur des intentions de votes des sénateurs.**

### La séance du 12 mars 2013

C'est la dernière séance dédiée au projet Taubira. Elle doit forcément se terminer par un vote final de la loi. C'est donc la journée la plus importante du débat.

Le compte-rendu de la séance : présidence de Jean-Pierre Bel

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

**M. le président.** - Je vais mettre aux voix l'ensemble du projet de loi.

**M. Gérard Longuet.** - Il n'y a pas de scrutin public ?

**Voix à gauche.** - Il fallait le demander.

*L'ensemble du projet de loi est adopté.*

*(Mmes et MM. les sénateurs de gauche se lèvent et applaudissent longuement, tandis qu'un certain nombre de sénateurs UMP se lèvent et s'apprêtent à quitter l'hémicycle)*

Nous donnons ci-dessous quelques photos du vote et paroles extraites de la vidéo de la séance qui dure 30 secondes

Vendredi 12 avril à 11h27 :

Le président : ceux qui sont favorables lèvent la main.



Le président : merci. Ceux qui sont contre ?



Le président : Merci. Abstention...Mes chers collègues, le sénat a adopté le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe.

## Applaudissements après le vote



## Les mêmes vus de dos



NB : toutes ces photos sont des prises d'écran partielles qui ne permettent pas de compter la totalité des votants.

## ANNEXE

Explication des quatre principaux articles de la loi donnée par le site du sénat.

### Objet du texte

Le projet de loi a pour objet de permettre aux couples de même sexe de se marier. Il ouvre également aux personnes de même sexe mariées la voie de l'adoption, que ce soit l'adoption conjointe d'un enfant par les deux époux ou l'adoption de l'enfant du conjoint.

L'article 1er du texte ouvre le mariage aux couples composés de deux personnes de même sexe. Il prévoit également une règle de conflit de lois applicable aux mariages célébrés entre deux personnes étrangères ou une personne étrangère et un Français de même sexe afin, sous réserve des engagements internationaux de la France, de permettre la célébration de tels mariages lorsque la loi personnelle des époux ou de l'un d'eux s'y oppose.

Les articles 2 et 3 sont relatifs à l'ouverture de l'adoption plénière et de l'adoption simple aux couples mariés de personnes de même sexe et aux conséquences sur la dévolution du nom de famille.

Les articles 4 à 21 contiennent des dispositions de coordination du projet de loi avec différents textes législatifs notamment lorsque les mots « père et mère » ou « mari et femme » sont présents dans ces textes, ils sont remplacés par le mot « parents » et « époux ».

L'article 22 comporte des dispositions transitoires ; l'article 23 des dispositions d'application outre-mer

Les votes des différents articles :

### Article 1 : 9 avril 2013

Article 1	Pour	Contre	Abstention	Absent
<b>Socialistes</b>	128	0	0	0
<b>UMP</b>	5	123	2	1
<b>UDI</b>	1	27	4	0
<b>Ecologistes</b>	12	0	0	0
<b>Radicaux</b>	13	1	0	4
<b>Communistes</b>	20	0	0	0
<b>Non Inscrits</b>	0	6	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>179</b>	<b>157</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

Source : sénat.

## Article 2 : 11 avril 2013

Article 2	Pour	Contre	Abstention	Absent
<b>Socialistes</b>	126	0	0	2
<b>UMP</b>	4	126	0	1
<b>UDI</b>	0	26	4	2
<b>Ecologistes</b>	12	0	0	0
<b>Radicaux</b>	13	1	0	4
<b>Communistes</b>	20	0	0	0
<b>Non Inscrits</b>	0	6	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>175</b>	<b>159</b>	<b>4</b>	<b>10</b>

Source : sénat.

## Article 3 : 11 avril 2013

Article 3	Pour	Contre	Abstention	Absent
<b>Socialistes</b>	126	0	0	2
<b>UMP</b>	4	127	0	0
<b>UDI</b>	0	29	0	3
<b>Ecologistes</b>	12	0	0	0
<b>Radicaux</b>	13	1	0	4
<b>Communistes</b>	20	0	0	0
<b>Non Inscrits</b>	0	6	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>175</b>	<b>163</b>	<b>0</b>	<b>10</b>

Source : sénat.

## Article 4 : 11 avril 2013

<b>Article 4</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Absent</b>
<b>Socialistes</b>	126	0	0	2
<b>UMP</b>	4	126	0	1
<b>UDI</b>	0	29	0	3
<b>Ecologistes</b>	12	0	0	0
<b>Radicaux</b>	13	1	0	4
<b>Communistes</b>	20	0	0	0
<b>Non Inscrits</b>	0	6	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>175</b>	<b>162</b>	<b>0</b>	<b>11</b>

*Source : sénat.*